

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 06 Décembre 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Dembélé (pouvoir à Mme Boury), M. Capy (pouvoir à Mme Meneau)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une motion relative à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Octobre 2017.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative N°1 à apporter au budget primitif 2017 de la Commune.
- **ADOPTE**, à 10 voix pour, 2 voix contre (MM Dubois et Mendak) et 2 Abstentions (Mme Meneau et M. Capy) le projet de statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye prenant en compte l'intégralité des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2018, dont la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et parmi les compétences optionnelles, l'assainissement ajouté en tant que compétence complète incluant l'assainissement non collectif et le pluvial.
- **PREND ACTE** de la tenue en séance du débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- **PREND ACTE** de la présentation en séance des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à passer avec la Société « Le Ciment Route » fixant les modalités d'utilisation et d'occupation des chemins ruraux situés dans le périmètre du projet de carrière.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017
- **VOTE**, à l'unanimité, une motion relative à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prise obligatoirement par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et dont la mise en œuvre pose question tant financièrement que techniquement.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des travaux de remise en peinture du pont surplombant le canal en centre-ville qui se dérouleront en début d'année prochaine. Il précise que la circulation des véhicules s'effectuera par alternat, qu'une passerelle destinée aux piétons sera créée en aval du pont.

Il confirme l'accélération du chantier de la véloroute avec une mise en service courant 2018.

Il fait part du lancement des travaux de terrassement pour l'accueil de la plate-forme multisports.

Il indique que les travaux de traitement du revêtement autour de l'Église seront effectués avant le 20 Décembre. Il fait savoir qu'une étude pour la mise en œuvre de l'assainissement collectif Rue de la Montagne a été lancée.

Mme Leclercq rappelle que la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées aura lieu à compter du 11 Décembre.

M. GERVAIS fait savoir qu'une réunion publique, organisée par les services de la gendarmerie, relative à la prévention contre les cambriolages et les atteintes aux personnes, aura lieu le lundi 18 Décembre à 18h30 à la salle polyvalente Saint-Roch.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire indique le Noël des enfants du personnel communal aura lieu le mardi 19 décembre.

Monsieur Mendak s'inquiète du harcèlement téléphonique actuel quant à des économies d'énergie à réaliser par l'isolation. Mme Leclercq répond que des informations à ce sujet ont été mises sur le site de la Commune, dans les journaux et chez les commerçants.

Mme Boury rappelle que le spectacle de Noël des écoles se tiendra le vendredi 22 Décembre à la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que la recherche d'un médecin s'avérant difficile, il a été envisagé de faciliter le transport des patients ayant des difficultés à se déplacer vers les médecins et les maisons de santé d'autres communes. Une enquête sera conduite auprès de la population concernée.

Il indique avoir rencontré différents acteurs de ce projet (infirmiers, taxis...) et ajoute qu'un questionnaire sera distribué lors du repas de Noël et de la distribution des colis aux anciens ; ce questionnaire sera également disponible chez les commerçants. Il compte sur les membres du Conseil pour diffuser cette information.

Monsieur le Maire félicite ceux qui ont participé au Téléthon

Monsieur GERVAIS rappelle les modifications apportées à l'éclairage public, il y a un an comportant l'extinction de la lumière vers 23 heures, dans certains secteurs, et ajoute que si cela a généré des plaintes, cela a aussi généré des économies d'énergie à hauteur de 34% qui se sont soldées par des économies financières de de l'ordre de 30% au regard des augmentations de prix.

Monsieur le Maire signale les oublis fréquents constatés dans certains bâtiments communaux quant à l'éclairage non éteint et indique qu'il pourra être mis en place des cautions propres à cette négligence.

Le Maire
Guy Massé